

nes : MM. Mousseau, Bergeron, député de Beauharnois, et Jean De Beaufort..

4o Que M. Charlebois a obtenu le contrat à des conditions plus avantageuses que celles qui avaient été offertes aux autres soumissionnaires.

5o Que sa soumission était de \$41,000 plus élevée que celle de Levalleé, le plus bas soumissionnaire, et que pour l'éloigner le gouvernement a exigé un dépôt en argent, tandis que dans les soumissions il n'avait demandé qu'un cautionnement ordinaire.

6o Que, pour favoriser davantage M. Charlebois, l'hon. M. Mousseau lui a accordé des prix exorbitants pour des ouvrages faits et des meubles fournis lors de l'installation temporaire des chambres.

Tout homme raisonnable, qu'il soit conservateur ou libéral, est invité à lire ce qui précède, et à dire si l'accusation de l'hon. M. Mercier n'est pas prouvée.

Le parti conservateur est gardien de sa propre dignité ; il peut passer

l'éponge sur les tristes événements qui viennent d'être rapportés, et dont le récit est appuyé sur des documents authentiques ; mais le pays est juge de ses propres intérêts et le gardien de l'honneur national. C'est à lui à porter le jugement sur cette honteuse transaction ; c'est à lui qu'il appartient de frapper de la condamnation qu'ils méritent ceux qui se sont rendus coupables du plus grand scandale dont le pays ait été témoin depuis bien des années.

Nous demandons justice au peuple de cette province ; nous le prions respectueusement, mais énergiquement, avec toute l'instance dont nous sommes capables,—de seconder la torpeur qui semble l'écraser depuis quelques années, d'ouvrir les yeux pour voir les turpitudes de certains hommes politiques, de prêter main-forte à ceux qui par pur patriotisme se dévouent au service d'une cause sacrée, et dans un moment de juste indignation, de chasser tous ces misérables qui ont conduit la province sur le bord de la banqueroute et à la ruine.